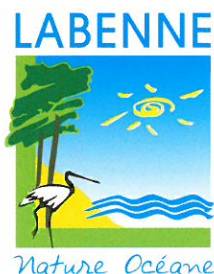


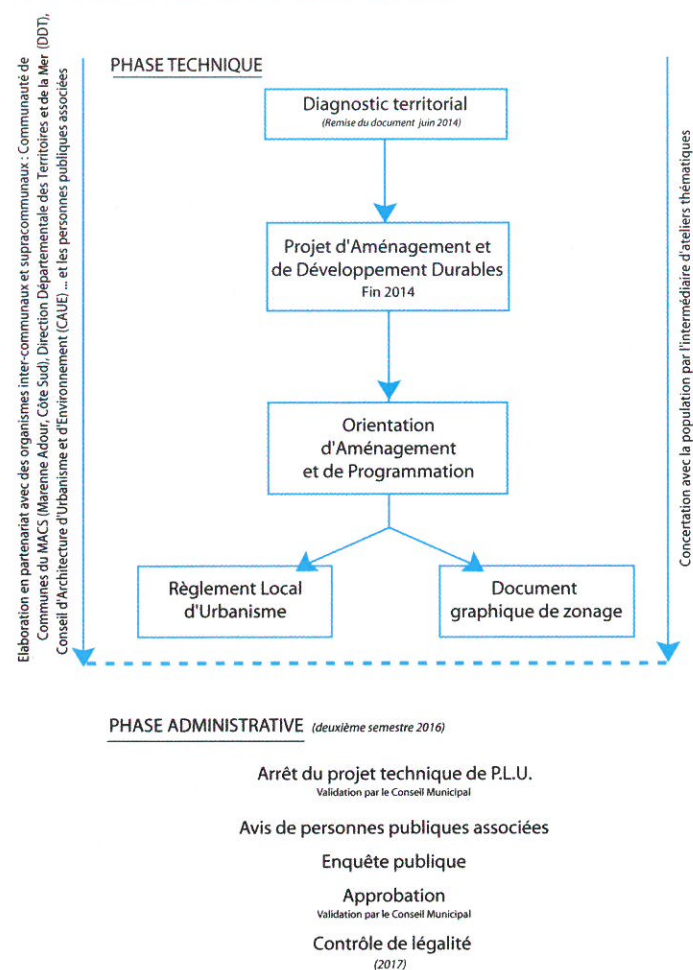
» Urbanisme

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LABENNE



La commune de Labenne s'est lancée dans une révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Cette révision générale a été prescrite par délibération du conseil municipal du 27 juin 2011. Une réflexion a été menée avec les architectes de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en 2012. Une pause a été faite dans l'attente de l'avancement du SCOT de MACS (Marenne Adour Côte-Sud) et la consultation lancée en 2013 pour définir le bureau d'études qui accompagne la commune dans cette démarche. Le cabinet URBACTIS a été retenu début 2014, il est composé d'une équipe d'urbanistes, architectes, paysagistes et environnementalistes.

LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

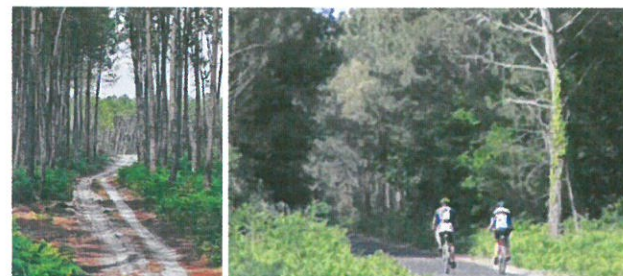


LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU PERMET À LA COMMUNE DE FAIRE ÉVOLUER SON DOCUMENT DE PLANIFICATION D'URBANISME DE MANIÈRE À PRENDRE EN COMPTE LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES (GRENNELLE, LOI ALUR), LE SCOT DE MACS MAIS ÉGALEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LES ÉLUS.

De par sa position géographique (qualité de cadre de vie et proximité de l'agglomération Côte Basque Adour), la commune de Labenne connaît un développement important. Il est donc nécessaire que celui-ci se fasse de manière encore plus organisée et dans le respect du territoire. C'est pourquoi la collectivité doit inscrire le développement futur de son urbanisation en adéquation avec les capacités et équipements du territoire, en satisfaisant les attentes légitimes du plus grand nombre d'administrés.



MAÎTRISER le développement de l'urbanisation en lien avec les équipements de la collectivité et préserver la qualité de vie.



DÉVELOPPER le maillage des circulations douces sur le territoire communal pour favoriser l'utilisation du vélo (période estivale).

STRUCTURER et organiser une offre urbaine de terrains et de logements en fonction de la diversité démographique.

ASSEOIR le développement communal sur ses composantes paysagères, patrimoniales, environnementales.



Carte du périmètre de la Communauté de Communes de MACS.



70% du territoire labennais en Forêt, espaces naturels, zones humides.